



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-079

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général Commun

65-2021-04-15-00001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Catherine FAMOSE Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des HP (4 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2021-04-15-00001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Catherine FAMOSE Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des HP



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PREFECTORAL N°
portant délégation de signature à Mme Catherine FAMOSE
Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées
(Ordonnancement secondaire)**

Le préfet des Hautes-Pyrénées

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein de l'administration de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales ministérielles ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2020-12-15-001 du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2021-01-25-004 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature, d'ordonnancement secondaire et de représentation du pouvoir adjudicateur à M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP, directeur du secrétariat général commun départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Catherine FAMOSE, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire de classe normale, en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2021-03-29-000001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, en qualité de responsable d'unités opérationnelles pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 relevant, dans le cadre de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifié relative aux lois de finances, des programmes suivants :

INTITULE DE LA MISSION	INTITULE DU PROGRAMME	N°BOP	ACTIONS DU BOP	TITRES
Solidarité, insertion et égalité des chances	Handicap et dépendance	157 0157-CDSD-DD65	1, 4 et 5	6
	Inclusion sociale, protection des personnes	304 0304-D034-DD65	14, 16 et 17	6
Egalité des territoires, logement et ville	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	177 0177-D034-DD65	11 et 12	6
Immigration, asile et intégration	Immigration et asile	303 0303-DR31-DP65	2	3 et 6
	Intégration et accès à la nationalité française	104 0104-DR31-DP65	12	6
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	206 0206-DR31-C065	2, 3 et 6	2 et hors titre 2
Economie	Développement des entreprises et du tourisme	134 0134-CCRF-DR31	17	3 et 6

Santé	Protection maladie	183 0183-CAME-DD65	2	6
-------	--------------------	-----------------------	---	---

Pour l'exécution des dépenses et des recettes du BOP 354 en qualité de responsable de centre de coût DDCC065065 et dans le cadre des instructions données par le responsable d'unité opérationnelle (RUO – Préfet).

MINISTERES	PROGRAMMES	N° PROGRAMME	OBSERVATIONS
Intérieur	Moyens mutualisés des administrations déconcentrés	354 0354-DR31-DP65	- engagement de dépenses au moyen d'une carte achat pour les cartes de niveau 1 - visa préalable pour les engagements supérieurs à 5000€ TTC

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et l'établissement des recettes, à l'exception des programmes 104 – intégration et accès à la nationalité française, 303 – immigration et asile, dont les dépenses et les recettes seront exécutées par le centre de services partagés de la préfecture de la Haute-Garonne.

ARTICLE 2 – Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, est nommée représentante du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 - Demeurent réservés à ma signature :

- les décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur départemental des finances publiques sur les dossiers d'affectation et d'engagement des dépenses et les actes de réquisition adressés au directeur départemental des finances publiques en cas de refus de visa de mandats par celui-ci,
- les actes d'engagement des marchés de l'État ainsi que leurs avenants à partir d'un montant égal ou supérieur à 90 000€ HT,
- la signature des arrêtés attributifs e subventions accordées par l'État dont le montant est égal ou supérieur à 50 000€ HT.

ARTICLE 4 – Sont soumis à mon visa préalable, les actes d'engagement des marchés de l'État ainsi que leurs avenants à partir d'un montant égal ou supérieur au seuil fixé pour chacun des BOP, soit :

- 250 K€ HT pour les services,
- 250 K€ HT pour les fournitures,
- 1 000 K€ HT pour les travaux.

ARTICLE 5 - En tant que responsable d'unité opérationnelle, Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, adresse à la direction des ressources humaines et des moyens, les éléments d'information suivants :

1/ à l'occasion de la présentation en CAR des révisions des BOP : un compte-rendu présentant le bilan de l'utilisation des crédits et les modifications proposées (réallocations de crédits et autres modifications).

2/ chaque trimestre, les données nécessaires au fonctionnement du tableau de bord interministériel qui sera mis en place, indicateurs de performance, physiques et financiers notamment, chacun de ces éléments étant mis à jour selon sa périodicité propre. A cette fin, le service renseigne la base de données ad hoc mise en œuvre par la préfecture.

3/ au cours du premier trimestre de l'année n, le compte-rendu d'exécution de l'exercice n-1 pour transmission au responsable de programme.

ARTICLE 6 - En application des dispositions de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation me sera communiqué et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 7 - L'arrêté préfectoral du 25 août 2020 portant délégation de signature à Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

ARTICLE 8 - La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional des finances publiques, le directeur départemental des finances publiques et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 15/04/2021

Le Préfet




Rodrigue FURCY